

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009 (notifiée à la Commune le 19 juillet 2010)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Création d'une maison rurale à Blaton (projet n°41)		

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location de la salle	Montant annuel	1 000,00€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Eau	Montant annuel	449,23€
	Electricité	Montant annuel	1 287,89€

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Chauffage gaz	Montant annuel	2 378,29€
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 3 115,41€
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	En 2024, la Maison rurale a accueilli 3 408 personnes lors de différents événements : concert de musique classique, scène ouverte, soirée stand up, exposition artistique, ado-ciné, ciné-projections, bourse aux mangas, salon bulles, vins, bières et produits locaux, salon de la coordination sociale, week end pierre sèche, conférence sur le cyberharcèlement, dropping viva for life, répétitions de la chorale Berni en chœur tous les mercredis, cortège halloween...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Prix pratiqués très démocratiques (2€ le ciné, 8€ le concert, gratuit pour les enfants ou moins de 16 ans sur certaines activités) Promotion auprès du CPAS pour leurs bénéficiaires. Ces événements permettent de faire connaître l'équipement et la commune aux visiteurs et aux touristes.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l’installation de la CLDR	Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur ⁶
2017	2017	28/03/2023	21/12/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée ⁷	1 février 2024	Nombre de présents	12 présents 5 excusés
	21 février 2024		10 présents 4 excusés
	13 mars 2024		15 présents 3 excusés
	21 mai 2024		14 présents 6 excusés
Réflexion sur l’opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	La CLDR s'est réunie à 4 reprises en 2024 ; les deux premières rencontres ont été principalement dédiées à un exercice visant à identifier les fiches projets pouvant être raisonnablement activées par la CLDR et/ou un groupe de travail et à l'examen du rapport annuel de l'ODR année 2023. La suivante l'a été au réexamen du rapport annuel 2023 et a une méthode de reprogrammation des projets à 3 ans. <u>Avancement des projets :</u> GT Crêtes à cayaux (projet du 1^{er} PCDR) : Les membres du groupe ont travaillé sur le contenu de panneaux didactiques qui ont été financés et placés par la commune pour compléter le circuit des Crêtes à cayaux. D'autre part, suite à l'appel à projets dans le cadre du budget participatif communal, un chantier-école de formation à la construction en pierre sèche a été organisé le week-end des 19 et 20 octobre : un murailleur professionnel a formé une vingtaine de personnes à ce savoir-faire reconnu par l'UNESCO. Profitant de ce chantier, la première fête de la pierre sèche a été organisée à Blaton par le Réseau belge de la pierre sèche le dimanche 20 octobre. Diverses activités étaient proposées aux visiteurs : balade guidée sur la géologie, promenade contée, activités découverte pour les enfants, conférence, exposition. Celles-ci ont permis de sensibiliser le grand public à ce patrimoine particulier repris depuis 2010 dans les éléments du petit patrimoine populaire wallon. Mettre en place un budget participatif (Fiche n°2) : La commune a relancé un appel à projets pour le budget participatif : 2 projets ont été sélectionnés et réalisés en 2024. Outre l'organisation du chantier-école pierre sèche à Blaton (cf supra), le Conseil consultatif des aînés a acquis quatre rollators qui sont mis à disposition des seniors de l'entité à la demande. Pour rappel, deux membres de la CLDR font partie du Comité de sélection des projets. Protéger et développer les sites naturels sensibles (Fiche n°33) : Le Comité de gestion de la Grande Bruyère s'est réuni en novembre afin de faire le point sur les travaux de gestion de la RND. S'engager dans une cogestion différenciée des espaces verts (Fiche n°34) : Dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité, des plantations ont été réalisées sur le site de l'ancien canal de Blaton. L'inauguration de cet espace a eu lieu en juin en présence des riverains qui avaient participé à la consultation citoyenne organisée en amont par la FRW avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. D'autre part, la commune a répondu à l'appel pour le droit de tirage « Végétalisation à l'échelle d'un quartier » et s'est vu retenir deux projets de végétalisation de cours d'écoles à Blaton et Pommeroeul. Consolider et créer de nouveaux circuits et produits touristiques (Fiche n°37) : Deux expositions (réalisées par la bibliothèque de Blaton et un groupe d'historiens locaux) ont été
--	---

	présentées lors des Journées du Patrimoine et ont fait l'objet de visites particulières pour les écoles de l'entité. Ce patrimoine mémoriel constitue un sujet qui sera développé comme nouveau produit touristique à Bernissart.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	N°49 N°23 N°8
Intitulé du projet	Développer des équipements et des activités pour les jeunes. Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents Renforcer l'attractivité du Centre Omnisports du Préau
Priorité du projet	Priorité 1 Priorité 2 Priorité 2
Calendrier d'exécution	2025 2026 2027





Fondation Rurale
de Wallonie

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du jeudi 01 février 2024 – 18h30

Perche couverte d'Harchies

Présents :

CLDR :

M^s Ciavarella Pasquale, Debode Olivier, Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Farinari Luigi, Feraille Armand, Hadeff Nescedine, Hoslet Guillaume, Host André, Meunier Quentin.

M^{mes} Sias Célena, Wattiez Maud.

Invitée :

M^{me} Glory Hoslet – Agente communale en charge du PCS et du Budget participatif.

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M^{me} Nathalie Squerens et M Eric Evrard – Agents de Développement.

Excusés :

CLDR :

M^{mes} Fally Clotilde, Kelidis Marina, Papart Chantal

M^s Fauville Guy, Van Cranenbroeck Antoine

Commune :

M^{me} Lucile Savignat – Relai communal.

Invité :

M Reinold Leplat – Directeur du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Absents :

M^{mes} Carreno Fernandez Vanessa, Debiève Marie, Jouve Florence, Morelli Linda, Paermentier Pauline.

M^s. Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Potenza David



Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence et présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Elle présente Glory Hoslet, agente communale en charge du Plan de Cohésion sociale et du budget participatif communal.

2. Approbation du compte rendu du 24 octobre 2023

Le document est approuvé sans remarque.

3. Budget participatif : Prolongation du délai pour la remise des projets

Maud Wattiez rappelle les projets réalisés dans le cadre du premier appel à projets.

Le Collège communal a accepté de relancer une seconde édition dont la date de clôture de dépôt des dossiers est prolongée au 23 février 2024.

La CLDR est informée des principes généraux (voir règlement en ligne sur le site communal) et du mode opératoire de l'instruction des dossiers.

La présidente signale que les porteurs peuvent s'adresser à Glory pour toute info utile avant l'introduction d'une demande.

La FRW rappelle le rôle de la CLDR de relai vers la population et invite les membres à s'investir dans la diffusion de l'info sur le budget participatif.

Questions - réponses

La question de l'entretien est posée ; la présidente rappelle que le groupe porteur s'engage pour 5 ans à garantir le bon état de ce qui a été réalisé.

Comment savoir si l'espace visé par un projet est communal ? La présidente explique que Glory peut relayer vers sa collègue.

4. Point sur les projets en cours

Rénovation et valorisation de l'espace Kamara à Bernissart en maison de village et logements.

La principale nouveauté depuis la dernière CLDR est la réunion de coordination avec l'Administration du Développement Rural portant sur l'avant-projet. Celui a été approuvé. La commune attend les documents d'approbation officiels pour demander à l'auteur de passer au stade projet.

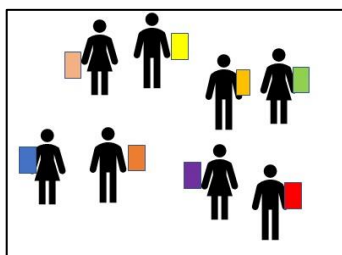
Identification de fiches « action » - exercice

La FRW explique, qu'à la demande de la présidente de redynamiser la CLDR, une méthode d'animation a été mise au point ; son principe est d'identifier les fiches projets du PCDR pouvant faire l'objet de groupes de travail. L'objectif de cette démarche est soit d'affiner la fiche (ex localisation exhaustive d'espaces/mobiliers intergénérationnels) soit de la mettre en vie (ex : opération de parrainage de sentiers).

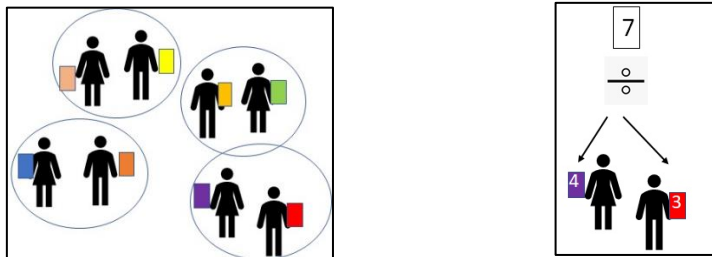
La méthode est la suivante :

Le travail de la CLDR portera donc sur les projets réalisés en tout ou en partie et les projets en attente. Ils font l'objet d'une affichette reprenant le titre et la description du projet.

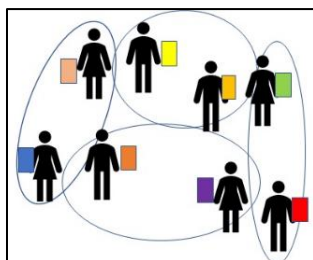
Chaque membre reçoit une fiche distribuée de manière aléatoire par les animateurs.



Les membres de la CLDR sont invités à se déplacer dans la salle et à s'arrêter au son d'une cloche.
 Les personnes en face à face sont invitées à former un tandem.
 Par tandem, il est demandé d'attribuer une cote pour chaque projet en divisant le chiffre 7, puis d'échanger sa fiche.



Le groupe reprend son cheminement aléatoire. De nouveaux tandems sont créés et l'exercice est réitéré à 4 reprises.



L'objectif est d'effectuer la somme des points récoltés et d'établir un classement correspondant aux priorités souhaitées pour chaque projet.

Seule une partie des fiches est examinée ; le solde le sera lors de la prochaine CLDR consacrée au rapport annuel de l'Opération de Développement Rural. La comptabilisation sera faite ce jour et cela permettra de hiérarchiser les fiches du PCDR (des plus au moins plébiscitées) éligibles aux subventions du Développement Rural et celles pouvant être activées par la CLDR.

4 Divers

Aucun point n'est relevé.

6 Prochaine réunion

Celle-ci se tiendra **le mercredi 21 février** à **18h30** à **l'Office de Tourisme de Bernissart**.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,
Echevine du Développement rural.



Fondation Rurale
de Wallonie

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du jeudi 21 février 2024 – 18h30

Office de Tourisme de Bernissart

Présents :

CLDR :

Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Farinari Luigi, Fauville Guy, Hadeff Nescédine, Kelidis Marina, Meunier Quentin, Papart Chantal, Wattiez Maud

Invitée :

M^{me} Glory Hoslet – Agente communale en charge du PCS et du Budget participatif.

M^{me} Lucile Savignat – Relai communal.

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M^{me} Nathalie Squerens et M Eric Evrard – Agents de Développement.

Excusés :

CLDR :

Debiève Marie, Feraille Armand, Host André, Sias Célena.

Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Leplat Reinold – Directeur.

Absents :

CLDR :

Carreno Fernandez Vanessa, Ciavarella Pasquale, Debode Olivier, Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Fally Clotilde, Hoslet Guillaume, Jouve Florence, Kelidis Marina, Potenza David, Van Cranenbroeck Antoine



Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence et rappelle l'importance de la participation citoyenne ; elle rappelle que l'objet est la suite de l'animation visant à cerner les priorisations des projets à activer qu'ils soient éligibles au DR ou puisse être menés par des petits groupes de travail.

2. Approbation du compte rendu du 1^{er} février 2024.

Le document est approuvé sans remarque.

3. Suite et fin de l'identification des fiches « action ».

La méthode utilisée lors de la réunion du 1^{er} février est réexpliquée et le travail se termine ; au terme de l'exercice, les 3 projets de tête sont :

- Fiche n°11 : Créer des aires de jeux et de rencontre intergénérationnelles ;
- Fiche n°46 : Créer un hébergement de groupes dans le bâtiment « ACOMAL » et valoriser les abords ;
- Fiche n°33 : Protéger et développer les sites naturels sensibles.

Le classement général sera présenté à la prochaine réunion.

4. Rapport annuel de l'ODR.

Activités de la CLDR :

La CLDR s'est réunie 4 fois en 2023:

- Le 15 mars: rapport annuel 2022 et état d'avancement des projets
- Le 8 juin: installation de la nouvelle CLDR
- Le 21 septembre: réflexion sur la Maison multiservices et la Mobilité douce
- Le 24 octobre: Présentation de l'avant-projet de « Rénovation et valorisation de l'espace Kamara à Bernissart en maison de village et logements »

Aucune modification de la composition de la CLDR n'est à signaler.

Projets menés en parallèle de celui subventionné par le DR :

Budget participatif : création d'un verger et d'un espace pédagogique (sensibilisation aux abeilles) au chemin de la nature.

Question :

Qu'en est-il de la création de comités de quartier pour proposer des projets (ex : plaines de jeux).

La FRW confirme que cela est possible.

Biodiversité : poursuite des travaux de restauration des mares du Rivage, accompagnement du comité de gestion de la RND de la Grande Bruyère, création (en cours) d'un verger et d'espaces naturels sur l'assiette de l'ancien canal de Blaton.

Question :

Pour ce dernier projet, la question de la résolution du problème de dépôt de véhicules en bord de site est posée ; la présidente confirme que des interventions ont eu lieu et que la situation évolue positivement.

Programmation des projets à 3 ans :

Pour rappel, les projets repris en première priorité lors de l'approbation du PCDR sont exposés :

- Fiches n°10 et 15 : Kamara – Maison de Village et logements à Bernissart ;
- Fiche n°14 : Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton ;
- Fiche n°30 : Mettre en vie le Moulin de Blaton ;

- Fiche n°36 : Créer une structure d'éco pâturage pour l'entretien des espaces verts communaux ;
- Fiche n°53 : Aménager le cœur d'Harchies – Place Croix.

La programmation établie en 2023 par la CLDR est passée en revue, à savoir :

- *Aménagement de la Place Croix à Harchies : 2023*
- *Sauvegarde du Moulin de Blaton: 2024*
- *Maison multiservices (gare de Blaton): 2025*

Il ressort que la place croix sera englobée dans le projet subsidié (PIC PIMACI) portant sur la rue de Stambruges, pour le moulin de Blaton les travaux universitaires sont connus et les conclusions obtenues; la suite doit être menée par un bureau d'études agréé.

La maison multiservices n'a pas été retenue par l'appel à projets tiers lieux.

Programmation 2024 :

Pour aider la CLDR, la FRW en accord avec la commune propose une piste à construire basée sur l'actualité et/ou des opportunités répondant aux priorisations faites lors de la finalisation du PCDR, à savoir

- Logements pour jeunes couples à Bernissart : 2024
- Liaison paysagère gare de Bernissart-site du Préau: 2025
- Maison multiservices (gare de Blaton): 2026

La motivation est la suivante, du logement tremplin était souhaité dans l'ancienne conciergerie de l'école de Blaton, la motivation était double : maintenir les jeunes dans l'entité et sauvegarder un élément de patrimoine. Le projet sur ce bien a pris une autre tournure puisqu'il a été rénové via la plan cigogne.

En reparcourant la liste des bâtiments publics, un bâtiment quasi similaire a été identifié à Bernissart avec pour intérêt sa proximité de nombreux services publics, ce qui est un plus pour le public visé

La liaison paysagère reprend du sens au vu des développements programmés sur le site du préau et sa périphérie (rénovation de l'esplanade, création d'un marais didactique.

La maison multiservices en position 3 s'explique par la nécessité de bien redéfinir les fonctions, malgré qu'une liste ait été établie par les acteurs locaux (PCS, OTB, bibliothèque..) dans le cadre du dossier « Tiers Lieu rural.

Au terme de cette présentation, bien que les projets puissent bénéficier de subventions du DR trois membres estiment qu'il ne faut pas s'orienter vers des projets :

- Portant sur des bâtiments vétustes
- Multipliant les infrastructures pour l'accueil de l'associatif
- Grevant les finances communales à la rénovation et à l'usage

Ils estiment qu'il ne faudra mener à l'avenir que de petits projets moins impactant pour le contribuable et proposent qu'aucun projet subsidiable ne soit inscrit pour la programmation 2024,2025 et 2026.

Les autres membres sont invités à se prononcer ; ils nuancent et il en ressort pour ceux-ci que la mise à disposition de logements pour jeunes et la sauvegarde de l'ancien lycée seraient quand même à réfléchir ; la pérennisation du patrimoine quant à elle ne doit pas être mise de côté.

Au terme des échanges, ils se rallient à la proposition initiale et aucune proposition n'est inscrite dans le tableau de programmation.

4 Divers

Un membre relève l'absentéisme récurrent de certains membres et le regrette.

La présidente relève que le ROI de la CLDR prévoit qu'ils puissent être interrogés sur leur souhait de rester membres.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,
Echevine du Développement rural.





Fondation Rurale
de Wallonie

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du mercredi 13 mars 2024 – 18h30

Perche couverte d'Harchies

Présents :

CLDR :

Debode Olivier, Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Fally Clotilde (part-time), Farinari Luigi, Feraille Armand, Hadeb Nescedine, Hoslet Guillaume, Host André, Jouve Florence, Kelidis Marina, Meunier Quentin, Potenza David, Wattiez Maud.

Invitées :

M^{me} Glory Hoslet – Agente communale en charge du PCS et du Budget participatif.

M^{me} Lucile Savignat – Relai communal.

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M. Eric Evrard – Agent de Développement.

Excusés :

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M^{me} Nathalie Squerens

CLDR :

Fauville Guy, Papart Chantal, Sias Celena

Absents :

CLDR :

Carreno Fernandez Vanessa, Ciavarella Pasquale, Debiève Marie, Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Morelli Linda, Paermentier Pauline, Van Cranenbroeck Antoine.



1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence à cette réunion dont l'ordre du jour est le même que la précédente, et laisse le soin à Lucile, agent communal en charge du DR d'en préciser la raison par la suite.

Elle rappelle l'importance d'une bonne représentativité de l'ensemble de l'entité au sein de la CLDR afin que les choix qui en découlent répondent aux attentes d'une majeure partie de la population.

Elle excuse Nathalie Squerens retenue par une autre réunion de CLDR.

Lucile rappelle que le choix des trois priorités pour les années 2024 à 2026 n'a pas obtenu le consensus lors de la réunion précédente consacré au rapport annuel de l'opération de développement rural. Elle explique qu'il s'agit d'une obligation de la commune envers la Région wallonne auquel on ne peut pas déroger, le rapport complet devant être introduit auprès du guichet des pouvoirs locaux.

Elle insiste sur le fait que cette programmation est demandée par le SPW aux communes wallonnes pour qu'il puisse estimer les budgets futurs à consacrer au développement rural.

La Présidente informe les membres d'un nouvel élément par rapport à la fiche projet relative au moulin de Blaton ; selon l'agent du SPW en charge des dossiers de la commune, ce projet suscite un vif intérêt de son administration dans la mesure où il est très original et innovant, donnant une utilité supplémentaire à la restauration du patrimoine.

La rénovation du moulin et la production d'électricité renouvelable par système éolien pourraient donc être subventionnés à 60%, ce à quoi la commune ne s'attendait pas. Elle comptait lancer le projet sur fonds propres avec éventuellement la sollicitation du Fonds Lemay ; le cahier spécial des charges pour la rénovation du moulin était d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil communal de la veille et en a été retiré suite à cette information afin de solliciter l'avis de la CLDR ce jour.
Ce débat sera donc abordé au point 3.

2. Approbation du compte rendu du 12 février 2024.

Le document est approuvé sans remarque.

Guillaume Hoslet, n'étant pas présent à la réunion du 12 février 2024, s'abstient.

3. Rapport annuel de l'ODR.

Programmation des projets à 3 ans :

Suite aux faits nouveaux exposés, la Présidente demande aux membres de proposer à la commune de mettre l'activation de la fiche n°30 pour 2024 et d'en choisir deux autres dans le résultat de classement résultant des exercices des 2 réunions précédentes.

Cette proposition fait débat.

Sur base du montant initial de la fiche projet (650.000 €), plusieurs membres estiment que la quote-part communale, dépassant les 200.000 €, sera encore trop élevée pour le contribuable bernissartois et rappellent que la subvention wallonne est aussi à charge des contribuables wallons, dont ceux de l'entité.

Il est précisé que l'activation de cette fiche s'opèrerait en 2 temps : une convention faisabilité octroyant à la commune par la Région wallonne une provision de 20.000 € pour désigner un bureau d'études agréé pour, comme son nom l'indique, vérifier la faisabilité sur les plans techniques ; la convention obtenue, les étapes seraient la constitution d'un dossier d'avant-projet qui serait d'office soumis à l'avis de la CLDR et ensuite suivi d'un dossier projet via lequel le coût réel des travaux sera connu. Cette étape franchie, et donc les montants connus, la commune pourrait décider de poursuivre ou non le projet.

Plusieurs membres estiment cette dépense inutile et n'adhèrent donc pas à l'idée d'une convention faisabilité.

Ils citent plusieurs projets précédents qu'ils jugent inutiles.
Un membre leur fait remarquer qu'ils ne sont pas là « pour régler leurs comptes avec la commune ».

Des doutes sont également émis sur la rentabilité de la production d'électricité.

Le secrétaire rappelle que l'objet de la CLDR est la mise en vie des projets du PCDR ; les débats inhérents aux budgets communaux et wallons, même s'ils sont légitimes aux yeux des citoyens, relèvent d'autres hémicycles.

Il rappelle l'historique de ce projet, figurant déjà dans le précédent PCDR, dont plusieurs membres « anciens » se souviennent, ce qui a motivé à l'époque la commune pour son acquisition, et la CLDR, dans le cadre de la construction de son nouveau programme, d'en faire de nouveau une fiche prioritaire. Cette dernière a pu bénéficier récemment d'une expertise interdisciplinaire de l'UMons pour son « affinement ».

Concernant les doutes émis sur les conclusions des études produites ces deux dernières années par les étudiants (ingénieurs mécaniciens, architectes, électriciens et ceux de la faculté de commerce de Warocqué), le secrétaire rappelle que les travaux étaient supervisés par le corps enseignant.

En réponse aux questionnements sur la production d'électricité du site, le secrétaire précise que les équipements avaient été calculés volontairement pour ne pas dépasser la demande des machines de production de la farine locale.

D'autres membres estiment :

- Que l'endroit est stratégique en termes de localisation, proche des axes routiers et de la gare.
- Que la commune a déjà investi dans ce bâtiment et qu'il serait absurde de le laisser se dégrader, d'autant plus qu'une opportunité de subsides se présente.
- Que ces subsides, si la commune ne les demande pas, seront accordés de toute façon à d'autres.
- Qu'il sera toujours possible de faire marche arrière.

Plusieurs suggestions sont émises suite à ces échanges par rapport au bureau d'études qui serait désigné :

- Etablir un plan financier, notamment le rapport entre les investissements financiers et la rentabilité ..relative à la production d'énergie.
- Rechercher un maximum de production électrique en couvrant au maximum la surface autour du moulin de panneaux solaires,
- Proposer diverses alternatives à la valorisation de l'électricité produite, autre que la recharge de deux roues électriques.

Programmations 2024 à 2026 :

La Présidente demande que la CLDR propose à la commune de solliciter en 2024 une demande de convention faisabilité pour la fiche projet n°30 : Mettre en vie le moulin de Blaton.

Le consensus n'étant pas possible, le vote à bulletin secret est requis et se déroule en séance : 8 voix pour et 6 voix contre.

Il convient de signaler qu'une membre de la CLDR étant arrivée tardivement n'a pas pu participer au vote car n'ayant pas pu prendre connaissance du contexte.

Quentin Meunier demande que soit inscrit de manière claire dans le compte rendu qu'il est contre ce projet et cette demande de convention.

Le secrétaire le confirme et l'indiquera.

Luigi Farinari étant du même avis le demande également.

En conclusion, une demande de convention faisabilité pour ce projet sera sollicitée par la commune auprès du Développement rural, et est donc inscrite dans la programmation des projets pour 2024.

Pour le choix des projets à activer en 2025 et 2026, un tableau récapitulatif est distribué en séance ; il reprend le classement des cotations des projets suite aux deux exercices réalisés lors des réunions de CLDR précédentes.

Il est demandé de faire un choix :

Un premier tour abouti à la fiche projet N° 23 « Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents ».

Un second tour est nécessaire pour départager les fiches suivante exæquos :

N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes

N° 35 : Créer et accompagner des jardins et des vergers partagés

N° 54 : Aménager le cœur d'Harchies – Place de l'église

Le résultat est le suivant :

2025 : N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes

2026 : N° 54 : Aménager le cœur d'Harchies – Place de l'église

Au final, l'ordre d'activation des fiches projet pour le rapport annuel est le suivant :

2024 : N°30 : Mettre en vie le moulin de Blaton.

2025 : N° 23 : Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents.

2026 : N°49 : Développer des équipements et des activités pour les jeunes.

En conclusion et maintenant que la priorisation est arrêtée, la Présidente demande si la CLDR approuve le rapport annuel 2023.

Quentin Meunier le refuse puisque la demande de convention faisabilité 2024 n'a pas fait l'unanimité.

Lucile lui rappelle qu'il s'agit de valider le tout c'est-à-dire également les parties présentées à la dernière réunion (projet en cours, activités de la CLDR, ...) et que la programmation 2024 à 2026 n'en est qu'un élément.

Le secrétaire confirme que les oppositions manifestées seront consignées dans le compte rendu du jour.

Un membre estime qu'il s'agit de valider de manière consensuelle les éléments factuels repris dans le rapport.

En conclusion, le rapport annuel de l'opération de développement rural est validé par la CLDR.

4 Divers

La Présidente relaye à la CLDR la proposition qu'elle a reçue de Quentin Meunier de réfléchir à la constitution de comités de quartiers pour encourager la cohésion sociale (une proposition de délimitation sur Blaton était jointe au courriel de Monsieur Meunier).

Sa proposition explique la présence de Glory, responsable administrative du PCS (plan de cohésion sociale) pour son expertise et la possibilité d'accompagnement de ce type de projet.

Glory rappelle les premières questions à se poser avant de se lancer dans cette action : Y a-t-il un porteur, une demande des habitants, quelles sont les délimitations du quartier ?

Les réflexions de la CLDR sont : qu'il existe des quartiers d'ortoirs au sein desquels cette initiative est impossible, qu'il faut stimuler l'intérêt des habitants des quartiers à se réunir et apprendre à tisser des liens au départ d'une action concrète, comme ce fut le cas lors des plantations participatives.

En conclusion, la CLDR propose la constitution d'un groupe de travail sur le sujet élargi à toute personne souhaitant s'y investir dans un esprit constructif ; les parties prenantes de la CLDR sont invitées à assurer le relai, notamment vers les jeunes, public difficile à capter.

Maud Wattiez informe la CLDR de trois éléments :

- La date de l'inauguration du verger partagé de l'assiette de l'ancien canal de Blaton : le 28 juin.
- La date de la Fête des voisins, le 31 mai pour lequel il est possible de demander un soutien communal pour la mise à disposition de matériel (cfr Berni Infos).
- Que la commune a obtenu du droit de tirage de la Région wallonne ; environ 120.000 € sont accordés pour des projets de végétalisation à l'échelle d'un quartier, sans contrepartie budgétaire communale. Un des buts étant de lutter contre les îlots de chaleur via des arbres d'ombrage. La CLDR en prend note.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,
Echevine du Développement rural.



Fondation Rurale
de Wallonie

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Bernissart – Opération de Développement rural

Compte rendu de la réunion de CLDR du mardi 21 mai 2024 – 19h

Perche couverte d'Harchies

Présents :

CLDR :

Mmes Debiève Marie, Jouve Florence, Kelidis Marina, Papart Chantal, Wattiez Maud.
Ms Debode Olivier, Delguste Bernard, Desmedt Samuel, Dorsimont Michel, Farinari Luigi, Hadeb Nescedine, Host André, Potenza David, Van Cranenbroeck Antoine.

Fondation rurale de Wallonie – Equipe Wallonie picarde :

M^{me} Nathalie Squerens et M Eric Evrard – Agents de Développement.

Excusés :

CLDR :

M^s Ciavarella Pasquale, Fauville Guy, Feraille Armand, Meunier Quentin.
M^{mes} Fally Clotilde, Sias Célena.

Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

M Leplat Reinold – Directeur.

M^{me} Lucile Savignat – Relai communal.

Absents :

CLDR :

Carreno Fernandez Vanessa, Delpomdor Didier, Dewulf Mathieu, Hoslet Guillaume, Morelli Linda, Paermentier Pauline.



Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

1. Accueil par la Présidente

Maud Wattiez remercie les membres pour leur présence et explique que l'objet principal de la réunion est la présentation et la validation de la fiche-projet actualisée pour la mise en vie du moulin de Blaton. Elle rappelle l'importance de la participation citoyenne dans le cadre du Développement rural et constate que le quorum citoyen de 50% est atteint pour la présente réunion.

2. Approbation du compte rendu du 13 mars 2024.

Le document est approuvé sans remarque.

3. Présentation de la fiche-projet n°30 actualisée « Mise en vie du Moulin de Blaton » et décision.

Sur base d'un montage PowerPoint, les rétroactes des démarches entamées pour le projet de restauration du Moulin de Blaton sont rappelés.

La FRW rappelle que ce projet était déjà repris dans le 1^{er} PCDR suite à une réflexion sur la mise en valeur des éléments du patrimoine local dans un objectif de développement touristique, alors que la commune n'était pas propriétaire de l'édifice.

La fiche-projet initiale comprenait la restauration du moulin avec la création d'une unité de mouture dans le but de développer une filière céréales locale.

La commune ayant acquis le moulin, elle a sollicité l'Université de Mons qui a mis en œuvre un travail d'étude interdisciplinaire avec les sections Architecture (diagnostic sanitaire de l'édifice et possibilités de réaffectation), Mécanique (étude des équipements de productions nécessaires), Electricité (étude et dimensionnement des éléments utiles à la production d'électricité) et Economie (étude de marché et faisabilité de mise en place d'une filière céréales).

Le contenu de la fiche actualisée est passé en revue en séance.

Echanges – Questions :

- Un membre de la CLDR estime que le projet n'est pas utile et que la commune devrait investir dans d'autres réalisations plus utiles aux citoyens.
- Une communication a-t-elle été réalisée afin d'informer les bernissartois du projet ?
Oui, lors de la présentation du résultat du travail des étudiants de l'UMons fin 2022 ainsi que la tenue d'une exposition des posters, réalisés par les différentes sections, ouverte au public et à laquelle les membres de la CLDR avaient été invités.
- Par rapport au budget des travaux estimés (de près de 800 000 €), un membre craint l'augmentation de celui-ci et de l'impact sur les finances communales comme c'est souvent le cas dans les projets publics.
C'est la raison pour laquelle, le Développement rural permet de financer une étude fine du projet en subsidiant la subsidiant via une convention-faisabilité d'un montant forfaitaire de 20000 €.

Décision :

Le consensus n'étant pas de mise, il est proposé de passer à un vote.

La Présidente distribue à chacun un bulletin sur lequel il est invité à écrire « oui » ou « non » pour l'approbation de la fiche actualisée et le principe de solliciter une convention-faisabilité auprès du SPW.

Un membre présent ayant exprimé son opposition décide de quitter la séance.

Le vote est réalisé avec les résultats suivants :

- Oui : 8 voix
- Non : 5 voix
- 1 vote blanc

4 Divers

4.1. Autres projets du PCDR à activer :

Pour rappel, lors du rapport annuel 2023, 2 projets ont été inscrits dans la programmation :

- Pour 2025 : N° 23 : *Sécuriser les abords des écoles et sensibiliser les enfants et les parents.*
- Pour 2026 : N°49 : *Développer des équipements et des activités pour les jeunes.*

Les membres de la CLDR sont invités à déjà initier la réflexion sur ces projets.

La FRW rappelle qu'en raison de la période de prudence préalable aux élections, les réunions publiques ne peuvent plus se tenir, mais que les CLDR peuvent poursuivre leur travail.

Certains membres de la CLDR estiment qu'il serait intéressant d'inviter des représentants des jeunes et notamment le Conseil des Jeunes pour avancer sur ces thématiques.

4.2. Appel à projets BiodiverCité 2024 :

La FRW rappelle que la réunion citoyenne a eu lieu le 14/05 et que les fiches-projets doivent être rentrées auprès du SPW pour le 31/05 au plus tard.

Maud Wattiez explique les différentes idées qui ont été exprimées : elles concernent la protection des batraciens, la trame noire, la pose de nichoirs à hirondelles et martinets, l'aménagement des combles et clochers.

Elle annonce également que l'inauguration du verger implanté sur l'assiette de l'ancien canal de Blaton aura lieu le vendredi 28 juin à 18h : une invitation sera envoyée très bientôt.

4.3. 20 ans de la Coordination sociale :

Ce mercredi 22/05, tout le monde est invité à participer à un salon des acteurs faisant partie de la Coordination sociale qui fête ses 20 ans : des stands et des animations sont proposées au public de 14h à 17h.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Fondation Rurale de Wallonie

Maud Wattiez,
Echevine du Développement rural.